



Bulletin quotidien

jeudi
17 juin

Conférence internationale du Travail, 92^e session, Genève, juin 2004

Votes en séance plénière
aujourd'hui, jeudi 17 juin

Lire attentivement les annonces ci-dessous concernant le droit de vote et la procédure de vote.
Veuillez noter que le dernier délai pour désigner les suppléants a été fixé à 9h30 aujourd'hui. *Passé ce délai, les demandes de désignation de suppléants ne seront pas acceptées.*

Droit de vote – Code personnel

Les délégués autorisés à voter en Plénière, ainsi que leurs suppléants ou conseillers autorisés à agir en leur nom, **qui n'ont pas encore obtenu leur code confidentiel**, sont priés, pour l'obtenir, de se rendre au bureau des informations avant 9h30 aujourd'hui.

Réponse du Directeur général à la discussion de son rapport

La réponse du Directeur général à la discussion de son rapport sera publiée dans le *Compte rendu provisoire no 25*.

Programme des réunions

Séances plénières de la Conférence

Heure

Salle

1000-1300

Assemblées

1000

- Vote par appel nominal: Projet de recommandation concernant la mise en valeur des ressources humaines

- Rapport de la Commission de l'application des normes

Discours de clôture:

- Le Vice-président gouvernemental de la Conférence
- Le Vice-président employeur de la Conférence
- Le Vice-président travailleur de la Conférence
- Le Secrétaire général de la Conférence
- Le Président de la Conférence

Réunions des employeurs

Groupe des employeurs

0900-1000

XVI

Réunions gouvernementales

Membres gouvernementaux (Union Européenne)

0900-0930

VII

Membres gouvernementaux (IMEC)

0930-1000

VII

Membres gouvernementaux (Amériques)

1430-1530

VII

Autres réunions - sur invitation

Membres CISL du groupe des travailleurs du Conseil d'administration

1500-1600

XIX

Votes en plénière

Etant donné que des votes auront lieu en séance plénière aujourd'hui à compter de **10 heures**, il est indispensable que les délégués ayant le droit de vote soient présents dans la Salle des Assemblées **avant 10 heures** afin de faire enregistrer leur vote le moment venu, de manière à ce que le quorum soit atteint.

Conseil d'administration du BIT

La 290^e session du Conseil d'administration se tiendra **demain vendredi 18 juin à 10 heures, au BIT**. Si la Conférence achève ses travaux ce matin, les groupes du Conseil d'administration se réuniront **cet après-midi, comme indiqué ci-dessous**. Dans le cas où la Plénière de la Conférence devrait poursuivre ses travaux cet après-midi, les nouvelles réunions de groupe seraient annoncées pendant cette séance.

Groupe gouvernemental du Conseil d'administration	1530	jeudi, 17 juin	Salle des Assemblées
Groupe des employeurs du Conseil d'administration	1430	jeudi, 17 juin	BIT-III
Groupe des travailleurs du Conseil d'administration	0900	vendredi, 18 juin	BIT-IV

N.B. Les membres gouvernementaux du Conseil d'administration représentant les pays ci-après doivent présenter leurs pouvoirs **avant midi, aujourd'hui jeudi 17 juin**, au bureau A-241: Afrique du Sud, Bahamas, Belgique, Canada, République de Corée, Equateur, République islamique d'Iran, Italie, Luxembourg, Mexique, Niger, Nigéria, Pakistan, Roumanie, Slovénie, Uruguay.

Tout pays souhaitant participer aux travaux du Conseil d'administration en qualité d'observateur doit également présenter ses pouvoirs au bureau A-241.



Droit de vote

Il est rappelé aux délégués que les votes ne sont acceptés que de la part des délégués accrédités qui se sont inscrits à la Conférence ou de la part des conseillers techniques qui se sont inscrits comme leur suppléant permanent ou que les délégués ont désignés par écrit comme leur suppléant. Les votes ne sont pas acceptés lorsqu'un délégué ne peut exercer le droit de vote du fait que son pays ne s'est pas acquitté de ses contributions ou que sa délégation est incomplète.

Lorsque des conseillers techniques sont désignés temporairement en qualité de suppléants, il est très important de communiquer les formulaires appropriés au **secrétariat de la Commission de vérification des pouvoirs (bureau A-261, à côté de la porte 15)** aussitôt que possible avant toute séance au cours de laquelle il peut être procédé à un vote (**aujourd'hui avant 9 h 30**). Les suppléants dont le nom n'aura pas été communiqué en temps voulu au secrétariat de la Commission de vérification des pouvoirs ne seront pas reconnus à cette séance comme ayant le droit de voter.

Un formulaire type permettant aux délégués de notifier leur départ et le nom de la personne qui les remplace est distribué dans la Salle des Assemblées. On peut également se le procurer au bureau de renseignements et auprès du secrétariat de la Commission de vérification des pouvoirs.

Tout délégué qui quitte définitivement Genève sans désigner de conseiller technique pour le remplacer doit également notifier par écrit son départ au secrétariat de la Commission de vérification des pouvoirs (bureau A-261).

Procédure de vote pour les ministres

Pour que les ministres, chefs de délégation, accrédités en qualité de ministre assistant à la Conférence puissent prendre part aux votes qui auront lieu à la fin de la Conférence, ils doivent s'assurer de la présence des délégués gouvernementaux à leurs côtés au moment du vote. Ils peuvent également changer leur qualité en celle de délégué gouvernemental pour voter en personne. Dans ce dernier cas, merci de vous adresser au bureau A-261 pour faire les changements nécessaires.

Commission de l'application des normes

Le PV 13 de la dernière séance du 15 juin 2004 de la Commission de l'application des normes est disponible au secrétariat de NORMES (bureau 6-147, BIT).

Séance d'information



Démonstration: En savoir plus sur le travail décent et l'économie informelle

Aujourd'hui

Aujourd'hui, jeudi 17 juin, 14h00-14h30, bureau 3-6 (nord), BIT

Vous êtes cordialement invités à une brève démonstration en anglais, français et espagnol de la nouvelle base de données de l'OIT sur ces questions.

<http://www.ilo.org/public/english/bureau/integration/informal/tools.htm> (cliquer sur "Informal economy resource base").

Le personnel du Bulletin quotidien, ainsi que l'ensemble du secrétariat de la Conférence, a été heureux de servir les délégués. Nous espérons sincèrement que cette Conférence aura été une expérience enrichissante pour vous. Nous vous souhaitons un bon retour.